

---

l'accord sur les produits industriels entre la Communauté économique européenne et l'Association européenne de libre échange (AELE), pouvaient être exportés, en nombre limité, vers le Royaume-Uni et le Danemark en franchise de droits, et vers le groupe des Six original à un tarif réduit. Bien que cela ait pu influencer sur l'économie du Royaume-Uni et du Danemark -- ce qui n'est pas encore prouvé --, la principale répercussion de ces mesures est d'ordre psychologique. La Commission ne craint pas d'intervenir dans les domaines qui sont essentiels à une importante industrie européenne.

Ce qui m'amène à soulever une autre question qui revêt, je le sais, un grand intérêt pour vous. Il s'agit de la question de la parité d'accès, avec les pays scandinaves, aux marchés des Communautés européennes. Je sais que vous tenez énergiquement à ce point et je peux vous affirmer que mes collègues et moi-même partageons vos sentiments. Il est difficile de rester passif lorsque l'on voit nos principaux concurrents accéder plus facilement à un important marché. Nous n'avons malheureusement pas voix au chapitre des négociations entre les pays membres de l'AELE et les Communautés, mais à l'époque, nous leur avons fait part de nos réserves.

Je vous assure que lorsque l'occasion se présentera, nous exprimons sans détour aux autorités de la CEE, officiellement et officieusement, notre opinion sur cette question de la parité d'accès. Je sais aussi que par le biais de votre Association, votre industrie a énergiquement protesté, tant à Bruxelles qu'ici à Montréal. Je crois que le message transmis à la mission des industries forestières, en présence de représentants de la CEE et d'hommes d'affaires de l'industrie privée, a été très utile puisqu'elle traduisait, en termes très précis, les sentiments de l'industrie canadienne. M. Hart, votre Président, et d'autres représentants de l'Association ont eu l'occasion, j'en suis certain, de transmettre le même message à Bruxelles et ailleurs.

Mais comment faire alors pour obtenir la parité d'accès à cet important marché? Par le biais du mécanisme du GATT. Je suis convaincu de ne rien vous apprendre en vous disant que des négociations en vue d'une réduction des barrières commerciales doivent avoir lieu à Genève, entre les organismes appropriés.

Permettez-moi de dire quelques mots concernant les négociations commerciales multilatérales (dites du "Tokyo Round"), qui se déroulent actuellement à Genève, bien que certains d'entre vous soyez assez à jour sur la question étant donné votre visite à la délégation du Canada l'automne dernier. Les négociations sont en cours, mais ne se déroulent pas au rythme prévu, en partie à cause de leur extrême complexité. Elles portent à la fois sur les produits industriels et

---